

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 28 Janvier 2020**

**Date de la convocation : 21 janvier 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir :** M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absent suppléé :** M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

**Absente excusée :** M. Blandine VIDOR.

**Absent :** M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS** – Partenariat de Projet – Festival de l'Humour

**Rapporteur :** Annick GUICHARD

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le festival de l'Humour existe depuis plus de 30 ans sur le territoire et connaît un succès indéniable auprès du public avec une moyenne de 8 000 spectateurs pour une quinzaine de représentations.

Ce festival est organisé par la MJC qui implique fortement les élus de chaque commune accueillante. Les communes sont étroitement associées à l'organisation, depuis la programmation jusqu'à la logistique et cet esprit participatif contribue amplement au succès du festival de l'humour.

Le festival de l'humour s'est ainsi forgé une réputation de festival populaire et collectif, apprécié des artistes.

Il est ainsi proposé une nouvelle convention pour 2020.

Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de 20 000,00 € à la MJC pour l'organisation du festival 2020. Il pourra être rajouté 2 000,00 € par date supplémentaire sur les communes qui sera inscrite à la programmation officielle pour des communes entrant dans le dispositif.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, V<sup>ème</sup> partie « Coopération Locale », et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale) Titre 1,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération du « festival de l'humour », dont le projet est joint à la présente délibération.

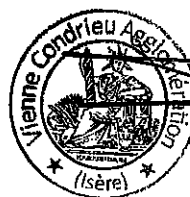
**PREVOIT** les crédits nécessaires pour l'année 2020, d'un montant prévisionnel de 20 000 € TTC, sont inscrits au B. P. et imputés à l'article 6574 COM 5902.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

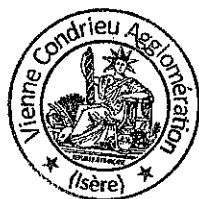
**Conseil Communautaire du 28 janvier 2020**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **03 FEV. 2020**  
et a été publiée le **03 FEV. 2020**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR